



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

JUIN 2024

LE MOT DE L'ADJOINTE

ÉTAT CIVIL

DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

INFOS DIVERSES



Orgelet
Merlia
Sézéria
Vampornay
Bellecin
Le Bourget

LE MOT DE LA 2^{ème} ADJOINTE



Chères Orgelétaines, Chers Orgelétains,

C'est avec honneur que je me présente à vous en tant que nouvelle adjointe d'Orgelet suite au départ de Marilynne Panisset. C'est avec une profonde motivation que je reprends ce flambeau, désireuse de continuer à faire d'Orgelet un lieu de vie agréable et dynamique.

A cette occasion nous avons souhaité relancer les réunions de quartier. Ces dernières ont permis des échanges nécessaires et enrichissants pour la vie de notre village.

Les comptes-rendus de ces rencontres seront prochainement mis à la disposition de chacun. D'ailleurs, je profite de cette occasion pour remercier l'ensemble des participants, merci à vous tous pour votre bienveillance et la qualité de vos interventions.

Les réunions de quartier ayant lieu de façon annuelle, n'hésitez pas à venir nous rencontrer lors des permanences d'élus à la mairie, elles ont lieu le samedi matin tous les quinze jours.

Comme vous le savez certainement le domaine sanitaire me tient particulièrement à cœur, étant moi-même infirmière. J'ai pu constater que l'avenir de la santé sur notre territoire et sur Orgelet en particulier vous inquiétait toutes et tous. C'est pour cela qu'un réel lien se tisse quotidiennement entre la maison de santé pluridisciplinaire et la municipalité afin d'œuvrer ; ensemble ; pour l'installation d'un nouveau médecin et anticiper les changements de demain.

En intégrant le conseil communautaire j'ai souhaité intégrer la commission « enfance jeunesse et scolaire » et le CIAS, ainsi je poursuis mon implication dans les domaines qui me tiennent à cœur.

Cet été encore, Orgelet accueillera de nombreuses manifestations. Vous pourrez profiter du festival « Bouche à Oreille », des feux d'artifice et de la fête du 15 août qui vous charmera en vous proposant un programme varié qui ravira petits et grands. Le passage du « Tour de l'Avenir Cycliste » s'invitera au cœur de notre belle cité, de quoi vivre de belles émotions.

Que votre été soit rempli de chaleureux moments avec vos proches, en vous apportant bonheur et sérénité.

*Bien à vous,
Pauline PONSOT*

INFOS

Si vous voulez recevoir la newsletter, veuillez communiquer votre adresse mail à la mairie d'Orgelet ou à l'adresse mail suivante : communication@orgelet.com ou depuis notre site internet : www.orgelet.com

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

16 janvier 2024	Émilie BRIDOUX
20 février	Alba PARENT
27 février	Mira CHERIF
7 mai	Simi BAUER

MARIAGE

15 juin	Laetitia ROUSSEL et Philippe COMAS
---------	------------------------------------

DÉCÈS

8 janvier 2024	Claude POLY	Âgé de 73 ans
15 janvier	Georges PERRIER	Âgé de 88 ans
27 janvier	Ginette CHAPPEZ	Âgée de 89 ans
14 février	Daniel BOURGEOIS	Âgé de 78 ans
28 mars	Jean-Pascal BILLOD	Âgé de 57 ans
17 juin	Henri HUGUES	Âgé de 78 ans
23 juin	Gisèle DAL GOBBO	Âgée de 71 ans

DÉCÈS CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL

22 décembre 2023	Marcel SAPPEZ	Âgé de 100 ans
23 décembre	Marcelle PICOD	Âgée de 67 ans
24 décembre	Albert BOUSQUET	Âgé de 96 ans
25 décembre	Annie CAMPY	Âgée de 73 ans
31 décembre	Michel MONNET	Âgé de 87 ans
31 décembre	Pierre GENOD	Âgé de 93 ans
4 février 2024	Robert GANDELIN	Âgé de 89 ans
22 février	Yvette MONNERET	Âgée de 88 ans
27 mars	Rose POIDEVIN	Âgée de 85 ans
4 avril	Maurice SIMERAY	Âgé de 96 ans
12 avril	Jeannine BALASTRIER	Âgée de 93 ans
13 avril	Marie-Louise FONTANEL	Âgée de 97 ans
17 avril	Simone SACHON	Âgée de 98 ans
24 avril	Jean ACINAS	Âgé de 90 ans
15 mai	Jean VINCENT	Âgé de 93 ans
22 mai	Gilberte CHENE	Âgée de 88 ans
2 juin	Jocelyne FAVRE	Âgée de 76 ans
8 juin	Réjane MOUCHOTTE	Âgée de 73 ans

PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Les procès-verbaux sont consultables sur le site de la commune : www.orgelet.com).

Séance du 7 décembre 2023

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur Christophe DALOZ est désigné pour remplacer Madame Marilyne PANISSET au Conseil Municipal.

Postes vacants au sein de commissions et organismes extérieurs à la suite de démissions

En raison des démissions de Mesdames PANISSET et REMACK et de l'élection de Madame PONSOT en tant que deuxième adjointe au Maire, des postes sont à pourvoir au sein de commissions communales. Ces sièges doivent être pourvus par des conseillers issus de la liste majoritaire « Orgelet, Demain avec Vous ».

Le Conseil Municipal a décidé de pourvoir les postes vacants comme suit :

Commission Travaux : Monsieur Claude SALVI, à l'unanimité,

Comité Patrimoine : Monsieur Christophe DALOZ, à l'unanimité.

Pour information, les délégués communautaires sont à ce jour les suivants : Jean-Paul DUTHION, Pauline PONSOT, Patrick CHATOT, Yves LANIS et Laurence BOISSON.

Dimanches du Maire pour l'année 2024

Pour 2024, le Conseil Municipal (moins une abstention) a émis un avis favorable à des ouvertures dominicales sur le territoire communal aux dates suivantes : 1er décembre 2024, 8 décembre 2024, 15 décembre 2024, 22 décembre 2024 et 29 décembre 2024.

Tarifs communaux 2024

MAIRIE - Salle des Mariages

Extérieurs Orgelet :

Journée ÉTÉ	100 €
Journée HIVER	140 €

Particuliers, entreprise et CE d'Orgelet :

Journée ÉTÉ	70 €
Journée HIVER	90 €
Associations locales	GRATUIT

LA GRENETTE

Extérieurs Orgelet :

Journée ÉTÉ	290 €
Journée HIVER	340 €

Associations locales :

Journée ÉTÉ	GRATUIT
Journée HIVER	GRATUIT

Particuliers, entreprise et CE d'Orgelet :

Journée ÉTÉ	180 €
Journée HIVER	210 €
Journée supplémentaire	Tarif journée x 0.8
Bloc cuisine avec vaisselle	100 €
<i>(gratuit pour les associations locales)</i>	

PODIUM GRENETTE (Montage et démontage)

Autres locataires	100 €
Associations locales	GRATUIT
<i>(Le démontage est assuré par l'association).</i>	

MARIE-CANDIDE BUFFET (Salle de réunion)

Extérieurs Orgelet :

Journée ÉTÉ	100 €
Journée HIVER	140 €

Particuliers, entreprise et CE d'Orgelet :

Journée ÉTÉ	70 €
Journée HIVER	90 €

Associations locales :

Journée ÉTÉ	GRATUIT
Journée HIVER	GRATUIT
Journée supplémentaire	Tarif journée x 0.8

SALLE POLYVALENTE (Gymnase)

Extérieurs Orgelet :

Journée ÉTÉ	660 €
Journée HIVER	800 €

Particuliers, entreprise et CE d'Orgelet :

Journée ÉTÉ	330 €
Journée HIVER	400 €

Associations locales :

Journée ÉTÉ	GRATUIT
Journée HIVER	GRATUIT

SALLE DE RÉUNION (Petite salle)

Extérieurs Orgelet :

Journée ÉTÉ	660 €
Journée HIVER	800 €

Particuliers, entreprise et CE d'Orgelet :

Journée ÉTÉ	330 €
Journée HIVER	400 €

CONCESSIONS CIMETIÈRE

Achat ou renouvellement :

15 ans	250 €
30 ans	500 €

Colombarium

Concession 15 ans	565 €
Concession 30 ans	660 €

Caveaux (I pour Initial et R pour Renouvellement)

4 places - 15 ans :

Fourniture caveau	1 860 €
Concession	I : 2 360 € / R : 500 €

4 places - 30 ans :

Fourniture caveau	1 860 €
Concession	I : 2 860 € / R : 1 000 €

2 places - 15 ans :

Fourniture caveau	1 250 €
Concession	I : 1 500 € / R : 250 €

2 places - 30 ans :

Fourniture caveau	1 250 €
Concession	I : 1 750 € / R : 500 €

Cavernes - 15 ans :

Fourniture caveau	360 €
Concession	I : 455 € / R : 95 €

Cavernes - 30 ans :

Fourniture caveau	360 €
Concession	I : 450 € / R : 190 €

DROITS DE PLACE – FOIRES – MARCHÉ – TERRASSES – UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

Marché - Foire - ml pour non abonné (gratuité de novembre à février inclus)	1 €
---	-----

Utilisation du domaine public au M ² (gratuité possible sur appréciation du Maire)	5 €
Perception minimale	

Abonnements aux 34 marchés, payable d'avance en mars et avril en un seul versement.	18 €
---	------

Tarif au Mètre	100 €
----------------	-------

Vente camion outillage	100 €
------------------------	-------

Cirque (sans animaux sauvages) - 3 jours

Autorisation subordonnée au règlement du droit de place et dépôt de caution

Caution	200 €
Terrasses	10 €/M ² par an

DIVERS

Reproduction de clé de salle perdue	50 €
-------------------------------------	------

Salle de la Grenette, Marie Candide Buffet ou grande salle polyvalente :

Caution pour location (remise à la visite d'état des lieux)	300 €
---	-------

Caution pour ménage (remise à la réservation)	150 €
Annulation de réservation (moins d'un mois avant la date réservée)	100 €
Caution prêt SONO ou PODIUM	0 €
Caution pour remise de clé électronique	0 €
Chauffage église par an	1 090 €
Électricité église par an	600 €

REMBOURSEMENT SUR MATÉRIEL DÉTÉRIORÉ (cuisine Grenette)

Petit matériel (assiettes, verres, couteaux...)	3 €
Gros matériel (plateau, saladier...)	10 €

En cas d'absence du responsable des services techniques le suivi sera assuré par l'agent de service.

PRESTATION SERVICE EAU

Vente compteur d'eau équipé télérelevage, hors forfait intervention :

Diamètre Ø 25	250 €
Diamètre Ø 32	350 €
Diamètre Ø 120	700 €

Intervention sur réseaux d'eau public, à la demande d'un abonné

60 €

MISE À DISPOSITION ET INTERVENTION DU PERSONNEL COMMUNAL

Pour les collectivités publiques (communes ou EPCI)

Agent des services techniques

26 €/H

Agent des services administratifs

26 €/H

PRÊT DE MATÉRIEL COMMUNAL

Les prix indiqués concernent le matériel prêté à des collectivités publiques (Communes ou EPCI), et utilisé pour les besoins de celles-ci par les agents communaux mis à disposition dans les conditions indiquées ci-dessus. Il faut donc ajouter au prix du matériel celui du personnel mis à disposition.

Mini-pelle	150 €/ jour hors carburant
Caméra d'inspection	50 €/jour
Coût du trajet personnel	0,32 €/km
Frais de gestion	1% du coût d'intervention des agents

LOYERS

Les loyers des immeubles communaux sont révisés selon les indices en vigueur, indiqués par ailleurs dans les baux signés.

Gratuité d'une salle communale pour les réunions familiales en cas d'obsèques.

Mise à disposition de salles de réunions et Grenette pour une durée inférieure à 4H : remise de 50% du tarif de location, ainsi que pour les collectivités territoriales (hors réunions et formations).

La gratuité des salles pour les associations locales (manifestations) est accordée une fois par an. Les locations supplémentaires sont facturées au tarif "particuliers, entreprises et CE Orgelet".

Tarif pour location dont la durée est inférieure ou égale à 4H = 1/2 tarif journalier.

SÉANCE DU 16 JANVIER 2024

Proposition d'acquisition de terrain et mandat au Maire pour le dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme

Pour faire suite à la proposition de la SCI NOTALAC, le Conseil Municipal (moins une abstention) a décidé d'acquérir une bande de terrain le long de la route Départementale, parcelle AC 631 appartenant à la SCI NOTALAC et louée à la SAS JURISNOTAIRES. Cette cession n'interviendra qu'à condition d'obtention des autorisations sollicitées à la fois par la SCI NOTALAC/SAS JURISNOTAIRES et par la Commune d'ORGELET.

Le coût estimatif de l'opération pour la Commune s'élèverait à :

- Devis du géomètre : 1 344,00 euros Hors Taxes (soit 1 612,80 euros TTC),
- Travaux pour la création de places de parking avec soutènement : 14 917,40 euros Hors Taxes (soit 17 900,88 euros TTC) + 380,00 euros Hors Taxes si les travaux ne sont pas réalisés en même temps que les travaux de la SCI NOTALAC,
- Travaux pour l'aménagement du trottoir : 8 378,50 euros Hors Taxes (10 054,20 euros TTC).

Redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2024 :

Par une délibération du Conseil Municipal adoptée le 6 août 2008, la commune a décidé la généralisation de l'assujettissement de tous les opérateurs de réseaux à une redevance d'occupation du domaine public (R.O.D.P.), dont le calcul est basé sur les tarifs plafonnés en vigueur, qu'il s'agisse des artères aériennes, des artères en sous-sol ou des emprises pour installation au sol. Le produit total de cette redevance perçu en 2023 était de 1 888,67 euros (1 677,08 euros pour Orange et 211,59 euros pour Altitude Fibre 39 (fibre)).

Le Conseil Municipal a pris acte des tarifs plafonnés en vigueur pour le calcul de la redevance due au 1er janvier 2024, selon les modalités du Décret 2005-1676 du 27 décembre 2005, et qui sont en augmentation de 2,81 % par rapport à 2023, soit pour 2024 :

- Artère aérienne : 64,36 €/km par an
- Artère en sous-sol : 48,27 €/km par an
- Emprise pour installation au sol : 32,18€/M par an

SÉANCE DU 16 JANVIER 2024

Travaux de première urgence à l'église de Sézéria : demande d'aide de la Région dans le cadre de l'appel à projets intitulé - Restauration et mise en valeur du patrimoine régional.

L'aide régionale sollicitée pour le patrimoine religieux protégé au titre des monuments historiques pour un montant de 40 000,00 euros n'est pas reconduite sur l'année 2024.

Le Conseil Municipal a décidé de solliciter la Région dans le cadre de l'appel à projets "restauration et mise en valeur du patrimoine régional" pour les travaux de première urgence à l'église de Sézéria.

L'appel à projets de la Région comporte un volet « valorisation » qui permettra l'organisation de manifestations culturelles sur ce site.

Par ailleurs, une étude sur la présence d'espèces protégées sera réalisée avant le début des travaux.

Demande de location de locaux communs

Pour faire suite à la demande de Madame Malvina GIANNATTASIO, gérante de l'institut Perle de Douceur dont le siège social est au 9 Bis rue Cadet Roussel 39270 ORGELET, le Conseil Municipal a approuvé de lui louer les locaux communaux situés au 1 et 3 rue du Faubourg de l'Orme.

La surface utile des locaux est de 65,11 m². Le tarif appliqué pour les locaux professionnels est de 4,80 euros TTC. Le loyer s'élèverait donc à 312,53 euros T.T.C.

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal a approuvé les Comptes administratifs 2023 et les Comptes de gestion 2023 du Comptable public (budget lotissements, budget bureaux, budget eau, budget général).

Fixation des taux d'imposition de l'année 2024

Le Conseil Municipal a fait le choix de ne pas augmenter les taux communaux de la fiscalité locale en 2024, comme chaque année depuis 2022.

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) 35,07 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) 23,19 %

Taxe d'habitation (TH) 13,30 %

Le Conseil Municipal a voté les Budgets primitifs 2024 (budget lotissements, budget bureaux, budget eau, budget général) Voir détails en page 7

Subventions aux associations :

Amis du Lac de Vouglans	280,38 €	Déflagration	1 000,00 €
Entraide	350,00 €	MAPO	4 000,00 €
Basket Orgelet Club	350,00 €	Pétanque Orgeletaine	350,00 €
Les Petites Mains	400,00 €	Music'Alle	250,00 €
Batterie Fanfare Orgelet	2 000,00 €	Dog'Ing Jura	100,00 €
ALS Danse	100,00 €	EPGV Jura	200,00 €
Donneurs de Sang	500,00 €	Les PEP39	250,00 €
Club Aviron Vouglans	350,00 €	Adapemont	4 000,00 €
Jura Lacs Foot	1 000,00 €	Volodalen	350,00 €
ADMR	350,00 €	FSE Collège	350,00 €
Séquanie Brass Band	350,00 €	Sirène de Bellecin	350,00 €
VTT Orgelet	1 000,00 €	4 Lixir	300,00 €
OCCE École Maternelle	350,00 €	Pétanque Orgeletaine (tenues)	500,00 €
Asso Sportive Collège	350,00 €		

LES BUDGETS

Lors de sa séance du mardi 6 avril, le conseil municipal a voté les comptes administratifs de l'exercice 2023 et les budgets primitifs pour l'année 2024.

COMPTES ADMINISTRATIFS

La lecture du compte administratif 2023 du budget de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3 122 883,73 € et un excédent d'investissement de 1 388 723,33€, soit un excédent global de 4 511 607,06 €.

Pour les budgets annexes :

Lotissement : Excédent de fonctionnement de : 87 539,60€, et excédent d'investissement de : 312 000,00€.

Bureaux : Excédent de fonctionnement de : 47 350,29€ et un déficit d'investissement de 483,02€.

Eau : excédent de fonctionnement de : 169 088,82€ et un excédent d'investissement de 41 416,00€.

BUDGETS PRIMITIFS

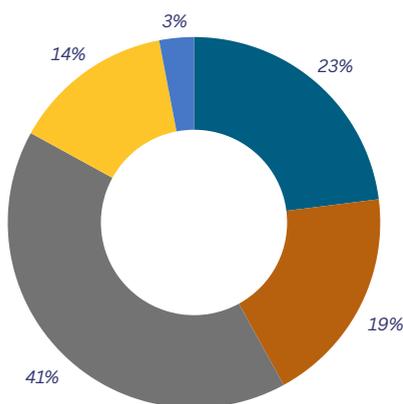
Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Celui-ci peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante. Il est composé d'une section fonctionnement liée à la gestion courante des services municipaux (charges de personnels, charges à caractère général, intérêts de la dette...), et d'une section investissement liée aux projets structurants, travaux, acquisitions diverses.

Budget général :

Les dépenses de fonctionnement du budget général diminuent de 5,5% en 2024.

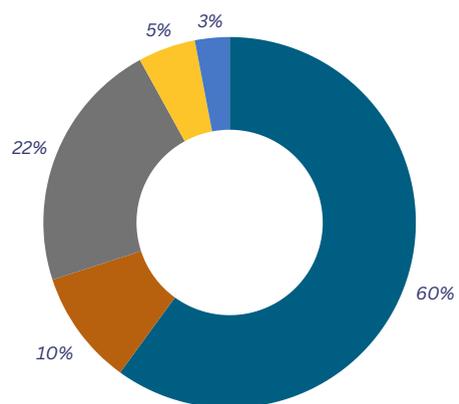
La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 181 079,73 €

FONCTIONNEMENT Dépenses



- Charges à caractère général
- Frais de personnel + charges
- Virement à la section d'investissement
- Charges diverses
- Emprunts (Intérêts)

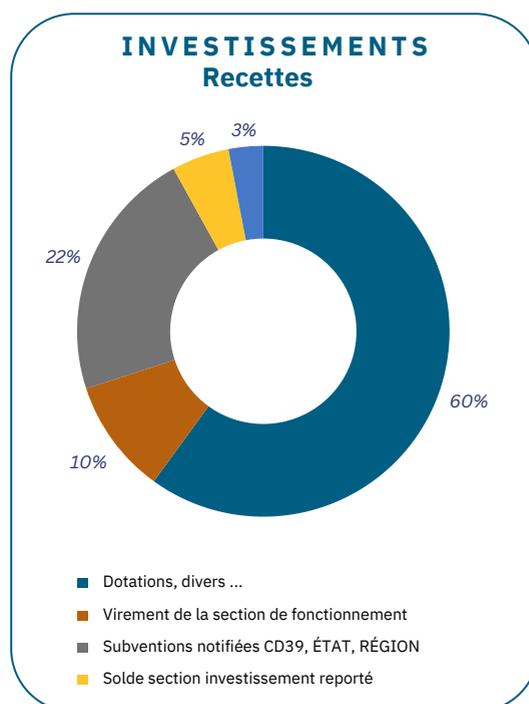
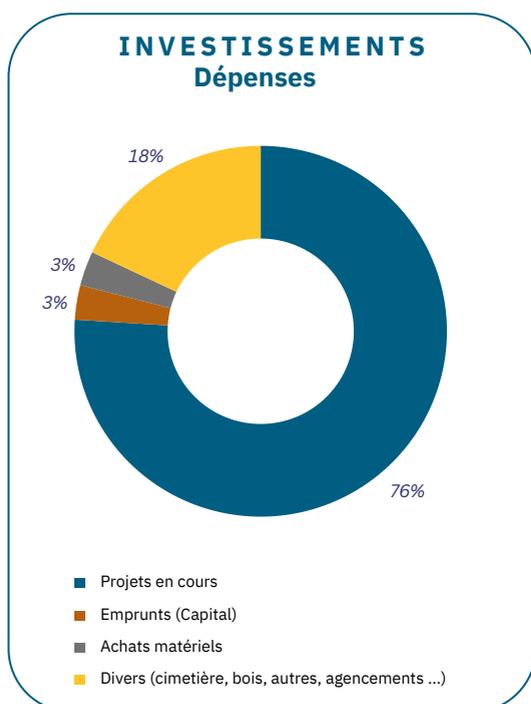
FONCTIONNEMENT Recettes



- Résultat reporté
- Dotations ÉTAT
- Impôts et taxes
- Produits divers (bois, concessions...)
- Revenus des immeubles

Cette année encore, la Commune maintient ses engagements en matière d'investissements (Réhabilitation de l'Hôtel du Brillat et de l'ancienne Boucherie place des Déportés, salle multisports à usage principal de boulodrome, Tiers lieu, Église de Sézéria, sécurisation de la gendarmerie, fermeture d'une chapelle de l'église ...). La municipalité présente des finances stables et une dette contrôlée malgré une inflation toujours plus galopante.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 8 707 927,06€.



Budget Lotissement :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 220 671,60€ et la section d'investissement à 312 000,00€.

Budget Bureaux :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 69 668,00€ et la section d'investissement à 54 116,00€.

Budget Eau :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 413 631,82€ et la section d'investissement à 354 378,42€.

TAXES LOCALES

L'État a révisé à la hausse les bases imposables de la taxe foncière, entraînant ainsi une augmentation de 3,9 %. Cette augmentation se reflétera directement dans les montants des impôts **même si la municipalité respecte son engagement de ne pas augmenter ses taux d'imposition pendant son mandat.**

En conséquence les taux inchangés d'imposition communaux sont les suivants : foncier bâti (10,71% + 24,36%) = 35,07%, non bâti : 23,19%, et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,30%.

ACHÈVEMENT DES TRAVAUX AU CIMETIÈRE MUNICIPAL

Nous sommes heureux de vous annoncer que les premiers travaux d'aménagement du cimetière municipal sont achevés. Ils visaient à améliorer l'accessibilité et l'esthétique du cimetière.

Les principales interventions effectuées comprennent :

- La réalisation des bordures en béton et en pavé pour structurer les allées et délimiter les espaces.
- Le goudronnage des allées principales, permettant ainsi une circulation plus facile et plus confortable pour les visiteurs, notamment les personnes à mobilité réduite.
- L'installation de puits perdus garantissant l'évacuation des eaux pluviales.

Ces travaux, dont le montant s'élève à 95 250 € HT, ont été réalisés avec le soutien financier de l'État via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), qui a accordé une subvention de : 19 050 €.

Nous remercions bien évidemment l'État pour cette aide précieuse, qui a permis de mener à bien ce projet important pour notre commune. Nous tenons cependant à informer les habitants que les travaux n'ont pas pu être réalisés dans les délais initialement prévus en raison des intempéries (travaux prévus pour la Toussaint 2023). Les conditions météorologiques défavorables ont occasionné des retards, mais les équipes ont travaillé d'arrache-pied pour finaliser le projet dans les meilleures conditions possibles.

Nous remercions les entreprises, pour la plupart locales, qui ont contribué à ce projet, ainsi que les habitants pour leur patience et leur compréhension durant cette période difficile.

Le résultat est un cimetière plus accueillant et mieux structuré, offrant un cadre de recueillement paisible et respectueux. Nous vous invitons à venir constater par vous-même les améliorations apportées.

Pour toute question ou suggestion concernant le cimetière, n'hésitez pas à contacter la mairie. Nous restons à votre écoute pour continuer à améliorer nos services et les espaces publics de notre commune.



ÉLUS

DES MODIFICATIONS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL.

Lorsqu'un conseiller municipal démissionne, le code électoral précise que le conseiller municipal démissionnaire est remplacé automatiquement par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu.

Ainsi, pour faire suite aux démissions de Mesdames Marilyne PANISSET et Catherine REMACK, appartenant à la liste majoritaire « **Orgelet, Demain avec Vous** », Monsieur **Christophe DALOZ** et Madame **Marie RIVIERE** ont remplacé les démissionnaires et ont été installés au sein du Conseil Municipal.

Monsieur Christophe DALOZ a également intégré le Conseil Consultatif Patrimoine.



Christophe DALOZ



Marie RIVIÈRE

PERSONNEL

LES SERVICES ADMINISTRATIFS SE RÉORGANISENT

Claire BANDERIER a été recrutée le 20 mars en remplacement de Charles ROUSSET, muté à la commune de Montmorot.

Claire a suivi une formation de secrétaire de mairie avec le CNFPT sur les communes de Maisod et Charchilla. Elle est **chargée de l'accueil, de la communication**, de la mise en page du bulletin et diverses autres tâches.

Les missions d'urbanisme, d'autorisations d'occupation du domaine public, les opérations façades, les déclarations d'intention d'aliéner, les rôles d'eau, les élections, sont depuis le 1er avril assurés par Stéphanie GUYETANT.

Mélodie CHRISTIAENS assure en plus de son service cartes d'identité, passeports, les missions d'Etat Civil.

Les services techniques

Afin de seconder le Responsable des services techniques, Fabien BOURGEOIS est promu Agent de maîtrise depuis le 1er mai 2024.

Nous souhaitons bonne chance à Fabien dans ses nouvelles fonctions.



ENVIRONNEMENT

FRELON ASIATIQUE, AMBROISIE : MÊME COMBAT !

Même si l'un fait partie du monde animal et l'autre du règne végétal, ces deux espèces sont dites invasives car non présentes naturellement dans nos contrées et plus généralement en France.

Intéressons nous en premier au :
frelon asiatique.

Le frelon asiatique est une guêpe sociale. Comme chez l'abeille domestique, les frelons vivent au sein d'une colonie composée d'une femelle reproductrice, la reine, de femelles stériles, les ouvrières, et, pendant la période de reproduction, de mâles et de femelles sexuées, les futures fondatrices.

Comme son nom l'indique, cette espèce est originaire d'Asie, avec une vaste aire de répartition dans des zones au climat tropical ou continental (Afghanistan, Inde, Chine, îles indonésiennes). Avec la hausse globale des températures sur le globe, elle arrive à coloniser progressivement de nouveaux territoires, y compris nos régions jurassiennes (première observation en France dans le Lot et Garonne en 2004).

Son aspect ressemble à une grosse guêpe de 1.5 à 3 cm de long et sa présence est surtout visible par les nids suspendus en hauteur qui peuvent mesurer jusqu'à 1 mètre de hauteur pour 80 centimètres de diamètre. Ces nids peuvent aussi être présents sous une charpente ou dans une cheminée.

Le frelon adulte se nourrit de fruits mûrs et de nectar. Pour nourrir ses larves, il capture différents insectes (mouches, guêpes, abeilles, papillons, etc.).

Il s'attaque notamment aux abeilles ouvrières des ruches européennes. L'impact de cette espèce sur les ruchers ou sur les populations d'abeilles sauvages est à présent clairement reconnu.

Il est donc nécessaire de prendre des mesures pour lutter contre cette espèce invasive par la pose de pièges ou la destruction des nids identifiés.

A noter aussi que la piqûre de cet insecte peut provoquer des réactions allergiques parfois graves, surtout chez les personnes sensibles au même titre que celles de guêpes ou d'abeilles.



Frelon asiatique

Après ce rapide tour d'horizon concernant le frelon asiatique, intéressons nous maintenant à l'**ambroisie**. Nous avons là aussi affaire à une espèce invasive qui par son pollen peut provoquer, chez certaines personnes, des réactions allergiques plus ou moins fortes.



Plusieurs articles sont parus ces dernières années dans ce même bulletin mais il est important de rappeler qu'il est nécessaire de signaler la présence de cette plante en mairie si toutefois vous pensez en avoir vu. A cette époque de l'année, l'ambroisie est au début de sa croissance et elle ressemble à un œillet d'inde. C'est en revanche plus au moment de sa floraison (août environ) que le risque allergique est le plus fort. Il est donc important de bien l'identifier en amont de ce stade pour procéder à son arrachage. On trouve essentiellement cette plante le long des routes, dans des champs cultivés ou encore chez les particuliers ayant nourri les oiseaux en hiver avec des graines de tournesol. Sachez enfin que la graine d'ambroisie peut rester en attente jusqu'à 10 ans avant de germer si les conditions redeviennent favorables.



LE MOUSTIQUE TIGRE

Nous sommes habitués par chez nous à côtoyer des moustiques communs. Mis à part quelques désagréments lors de nos nuits d'été, les piqûres de ces insectes n'ont pas de conséquences notoires sur notre santé.

En revanche et depuis quelques années, nous avons affaire dans notre pays, et aussi dans nos contrées jurassiennes à un nouveau venu :

le moustique tigre.

C'est une espèce envahissante, source de nombreuses nuisances pour l'être humain. Originaire des forêts tropicales d'Asie du Sud-Est, il a réussi à s'adapter à divers environnements et climats pour coloniser aujourd'hui plus de 80 pays. Cette expansion fulgurante lui vaut d'être classé parmi les dix espèces les plus invasives au monde.

Comment reconnaître un moustique tigre ?

À la différence d'autres espèces de moustiques présentes sur nos territoires, le moustique tigre se distingue de plusieurs manières.

Il sévit le jour : les femelles piquent principalement en début et fin de journée.

Il est silencieux : pas de bruit à son passage, le moustique tigre vole en mode silencieux.

Il est petit : généralement plus petit que les autres espèces de moustique, il mesure en moyenne

5 millimètres (soit environ la taille d'une fourmi).

Le moustique tigre est rayé noir et blanc. Il a cinq rayures blanches sur les pattes et une ligne blanche sur la tête et le dos (thorax).

Où trouve-t-on le moustique tigre ?

Le moustique tigre est relativement à l'aise partout. Il se développe près des habitations en ville comme à la campagne, dans les bourgs, quartiers... Son caractère « anthropophile » (qui aime les lieux habités par l'homme) explique qu'une fois installé dans une commune ou un département, il est pratiquement impossible de l'éradiquer.

Les moustiques tigres sont dits « exophiles », c'est-à-dire qu'ils vivent majoritairement à l'extérieur mais ils peuvent néanmoins rentrer dans les maisons pour piquer une personne.

Ils se déplacent peu par eux-mêmes au cours de leur vie en raison de leur piètre aptitude au vol. Le moustique tigre évolue dans un périmètre de 150 mètres autour de son lieu de naissance. Il réussit à se propager grâce aux transports routiers et ferroviaires.

Comment se développe le moustique tigre ?

Le moustique tigre adulte réapparaît chaque année à la fin du printemps. Avant cela, il a veillé à coloniser les coupelles pour pots de fleurs, pneus usagés, jouets, récupérateurs d'eau de pluie, mobiliers de jardin, piscines non entretenues, bâches, etc.

Il n'a pas forcément besoin de beaucoup d'eau.

La femelle, après avoir été fécondée, pond directement sur les parois asséchées de ces contenants susceptibles de se remplir d'eau.

Une fois au contact de l'eau, au retour des beaux jours, les œufs se développent rapidement : il faut compter environ une semaine pour que les larves prennent une forme adulte.

La femelle peut pondre tous les 12 jours. Elle va en moyenne pondre 5 fois au cours de sa vie (4 à 6 semaines) avec 150 œufs par ponte, soit environ 750 œufs au total, ce qui explique la diffusion rapide de ce moustique.

Du coup et pour éviter la prolifération de cet insecte il faut : vider (une fois par semaine) coupelles et soucoupes sous les pots de fleurs, gamelles des animaux, replis des bâches, seaux, pieds de parasol, couvrir hermétiquement récupérateurs d'eau, ranger (à l'abri de la pluie) les jouets, brouettes, seaux, arrosoirs, entretenir les gouttières, rigoles et chenaux, jeter déchets et pneus usagés en déchetterie, créer un équilibre dans les bassins d'agrément : les poissons mangent les larves de moustique.

Pourquoi la femelle moustique pique ?

Chez les moustiques, seule la femelle pique. La piqûre intervient après l'accouplement. Elle est plus douloureuse et démange plus longtemps que celles des autres moustiques ; rougeur d'environ 3 cm avec au centre un gonflement, ressemblant à une cloque.

Le sang prélevé lors de la piqûre constitue une source de protéines pour permettre le développement des œufs. Selon les espèces, les femelles sont attirées par un mammifère, un oiseau ou même des animaux à sang froid comme les grenouilles et les serpents. Le moustique tigre préfère le sang humain, on dit qu'il est « anthropophile ».

À savoir que le moustique ne se nourrit pas que de sang ! L'alimentation des moustiques est principalement faite de nectar de fleurs, qui est la seule source de nourriture des moustiques mâles.

Sinon et au-delà des nuisances qu'il peut générer au quotidien, le moustique tigre peut véhiculer des maladies liées à des virus (*dengue*, *chikungunya*, *zika*) par le biais de ses piqûres.

Concrètement, le moustique peut contracter une de ces maladies en piquant une personne contaminée revenant d'un voyage dans les zones tropicales où circulent ces virus.

Après 2 à 3 jours, il peut transmettre le virus en piquant une autre personne, et ce tout au long de son cycle de vie.

Même si certaines personnes ne ressentent rien après une piqûre par un moustique porteur de ces maladies, d'autres peuvent présenter des symptômes qui varient en fonction du virus et des cas, se manifestant par : une fièvre brutale supérieure à 38,5°C, des douleurs musculaires et/ou articulaires, des maux de tête ou encore une éruption cutanée.

Afin d'éviter ces désagréments, il est donc important de respecter les consignes de prévention citées plus haut.

CITÉS DE CARACTÈRES DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue à BEAUNE (Côte-d'Or) le 4 mai dernier, une nouvelle commune a été intégrée au réseau de l'association des Cités de Caractère de Bourgogne – Franche-Comté (CCBFC) : VARZY (Nièvre – 1303 habitants).



Située dans le nord de la Nièvre dans le canton de CLAMECY, **VARZY** se trouve à mi-chemin entre NEVERS et AUXERRE. Enchâssé dans un écrin tapissé de vignes, le patrimoine varzycois est longtemps resté dans les limites du bourg médiéval. Les murailles tombent début XVIIème. Dans ce périmètre, se trouve la quasi-totalité des constructions classées ainsi qu'un patrimoine riche et intéressant : église Saint-Pierre (avec trésor et triptyque), ancienne chapelle Saint-Roch, château des Evêques d'AUXERRE (façade inscrite), lavoir-abreuvoir (auvents à deux pans du XVIIIème siècle), etc.



(Lavoir de Varzy)



(Triptyque de La Légende de Sainte-Eugénie - Église Saint-Pierre de Varzy)

Lors de cette Assemblée Générale, et conformément aux statuts de l'association, les membres présents ont procédé au renouvellement du Conseil d'Administration, et un nouveau bureau a été mis en place. Présentation de nouveau Conseil d'Administration :



- **Président** : Frédéric HENNING (*Maire de PESMES - 70*)
- **Vice-Président** : Jean-Pierre CHATEAU (*Maire de GUERIGNY - 58*)
- **Trésorier** : Sébastien TUAILLON (*Adjoint au Maire de FAUCOGNEY-ET-LA MER - 70*)
- **Trésorier Adjoint** : Jean-Luc REUMEAUX (*Conseiller Municipal de ST-GENGOUX-LE-NATIONAL - 71*)
- **Secrétaire** : Michel LIGIER (*Conseiller Municipal d'ORGELET - 39*)
- **Secrétaire Adjoint** : Jean-Yves GAMET (*Maire de MONTBOZON - 70*)

De gauche à droite : JY. GAMET (Montbozon), JP. CHATEAU (Guerigny), P. COMBEAU (Pin)

C. COUPAT-SAGARD (Pierre-de-Bresse), JL. REUMAUX (ST-Gengoux-le-National), P. GROSJEAN (ST-Amand-en-Puisaye), F. HENNING (Pesmes), M. ALBIN (Ray-sur-Saône), S. TUAILLON (Fauconey-et-la-Mer), M. LIGIER (Orgelet), A. BERTHOD-BLANC (Poligny) et JM. RIGAULT (Druyes-Les-Belles-Fontaines)

Pour plus de renseignements sur le label et les communes adhérentes :

<https://www.cites-caractere-bfc.fr>

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

LE NOUVEAU CONSEIL DES JEUNES EST INSTALLÉ

Pour la seconde fois depuis son début de mandat, l'équipe municipale d'Orgelet a mis en place une instance de participation et d'engagement pour les jeunes : **le Conseil Municipal des Jeunes d'Orgelet** (CMJ d'Orgelet).

Il est composé de dix-huit jeunes : Maëlle Vincenzetti-Glantenay (*reconduite maire du CMJ pour un second mandat*), Antoine Bernard-Duc (*Maire-adjoint*), Julia Tillier (*Secrétaire*), Mattéo Cardinal (*Trésorier*) et les conseillers municipaux : Emma Bondivenne, Emma Gougeon, Amber Laajeli, Louana Nabet, Antonin Paccard, Tyméo Seurre, Ilana Tilagone, Louna Carlin-Pereira, Samuel Guibeaud-Cart, Elliott Goydadin, Enora Joson, Inès Mornave-Crolet, Giulia Robez-Masson, Gabin Velten.

Leurs missions porteront sur la collecte et la mise en œuvre d'idées et d'initiatives émanant de l'ensemble des jeunes, pour porter des projets en lien avec la jeunesse.

Ainsi, ce samedi 10 février, c'est en présence des élus du conseil municipal d'Orgelet, dont le maire, Jean-Paul Duthion, Patrick Chatot, adjoint, Laetitia Roussel, conseillère municipale et Alain Bride, conseiller municipal et président de l'association du Conseil Municipal des Jeunes, que les dix-huit jeunes volontaires issus de l'école élémentaire et du collège d'Orgelet se retrouvaient pour leur première assemblée.

Accueillis avec bienveillance par le maire qui les a ainsi intronisés, leur rappelant que ce moment était important et symbolique pour lui et les félicitant pour leur engagement envers leur collectivité durant deux ans, ils ont ensuite assisté à leur première réunion présidée par Alain Bride. Ce dernier a mené de manière officielle la séance, procédant aux différents votes parmi les 18 jeunes et les 4 adultes pour élire tout d'abord le nouveau maire, son adjoint, secrétaire et trésorier.

Maëlle Vincenzetti-Glantenay, précédente maire, a souhaité reconduire son mandat. Elle a été élue dès le premier tour avec une majorité absolue et douze voix. La fonction d'adjoint au maire a été pourvue par Antoine Bernard-Duc au second tour, tandis que les postes de secrétaire et trésorier revenaient respectivement, selon les votes, à Julia Tillier et Mattéo Cardinal.

Il a été décidé pendant la séance que les réunions auront lieu en moyenne 1 fois tous les deux mois avec aussi quelques réunions de commissions, avec l'insistance particulière d'Alain Bride à ce moment-là :

« Être un élu est avant tout un engagement important. C'est pourquoi je vous invite à être assidus. Nous comptons sur vous tous pour être présents à nos côtés lors des cérémonies commémoratives, pour la mise en place de différentes manifestations comme le prochain carnaval. D'autres projets concrets verront le jour afin de contribuer à l'amélioration de votre quotidien, notamment en privilégiant les relations intergénérationnelles. Nous serons à vos côtés durant ce mandat pour susciter votre appétence pour la vie publique ! Nous savons pouvoir compter sur votre dynamisme et votre imagination pour contribuer à en faire un véritable lieu d'échange au service de notre belle commune ! Et comme le maire l'a cité en début de séance, un grand bravo à vous pour votre engagement ! ».

Ce nouvel organe d'expression citoyenne offrira donc la possibilité à ces 18 jeunes – 11 filles et 7 garçons, 10 du Collège, 8 de l'école élémentaire et âgés de 10 à 14 ans de mieux comprendre le fonctionnement d'une collectivité, de valoriser leur engagement et de participer à la construction de la ville de demain.



INAUGURATION

SALLE GÉRARD PERRIER

Le samedi 6 avril 2024, la salle polyvalente est devenue la **salle Gérard Perrier**, inaugurée en présence de la famille de ce dernier et de personnalités conviées pour cette occasion. Après le discours du maire, Jean-Paul Duthion, entouré d'adjoints et de conseillers municipaux, la plaque et les lettres apposées sur la façade ont été dévoilées par la descendance de Gérard Perrier, moment rempli d'émotion. Une exposition bien fournie sur la genèse des travaux de la salle polyvalente était fortement appréciée.

Quelques mots sur cette personnalité d'Orgelet :

Né le 6 avril 1928 à Orgelet dans la maison Perrier-Parnet, où l'un de ses fils réside toujours, il grandira dans la maison familiale de Joseph et de Germaine, auprès de ses frères et sœurs, Colette, Marie-Thérèse, Bernard et Claude. Ses parents tenaient un petit café de quartier, comme il en existait à l'époque, couplé avec un commerce de vins. Il effectuera sa scolarité à Orgelet avant de rejoindre le lycée Rouget-de-Lisle à Lons-le-Saunier. Par la suite, il effectuera son service militaire en Allemagne avant d'acquérir une première expérience professionnelle à Mulhouse.

La naissance des transports Perrier

Entre-temps, il rencontrera sa future épouse, camarade du collège d'Orgelet avec qui il se marie en 1950. De leur union naîtront quatre enfants : Evelyne, Pascale, Jean-Noël et François-Joseph. Gérard restera très discret sur la Seconde Guerre mondiale qui pourtant, comme d'autres jeunes de sa génération, en a impacté la vie. En effet, à cette époque d'après-guerre, tout est à reconstruire et le transport routier correspond à son tempérament. Ainsi naîtront les transports Perrier. Ses fils, Jean-Noël et François-Joseph rejoindront respectivement la société en 1973 et 1983.

En 1995, la société fêtera ses 50 ans d'existence. Progressivement dans les années 1990, Gérard laissera les rênes à ses fils tout en continuant à s'intéresser à la stratégie, mais surtout à la comptabilité et aux finances.



Un engagement de toute une vie pour la collectivité

En plus de son métier, en 1959, il sera sollicité pour être conseiller municipal. En 1965, il sera élu conseiller municipal, puis réélu en 1971, et deviendra en 1977, deuxième adjoint de Pierre Futin, maire d'Orgelet de l'époque.

En 1981, après le décès de ce dernier, il lui succède en tant que maire, fonction qu'il exercera jusqu'en 2001. Il sera également conseiller général du canton de 1982 jusqu'en 2008.

À 80 ans, il prendra enfin une retraite bien méritée pour pouvoir se consacrer aux siens. Il s'est éteint à l'âge de 95 ans en 2022.



Les arrière-petits-enfants de Gérard Perrier ont dévoilé la plaque et les lettres.

SES PLUS GRANDES RÉALISATIONS

- L'hôpital Pierre-Futin (*initié par le maire d'alors Pierre Futin et réalisé par Gérard Perrier*).
- Création de la zone industrielle et extension.
- Réalisation de la salle polyvalente, écoles primaire et maternelle, lotissement à proximité.
- Rénovation totale de la mairie.
- Réfection totale de l'église, toiture et intérieur.
- Réalisation du Foyer logements.
- Gros travaux pour l'adduction et la distribution de l'eau (*après l'année 76, année de sécheresse où l'eau ne coulait plus au robinet*).
- Rénovation totale du collège.
- Construction de la caserne des pompiers.
- ...



Le nom de "Gérard PERRIER" apposé sur la façade.



Inauguration en présence de personnalités, familles et amis.

ÉCOLE MATERNELLE

DU DESSIN À LA SCULPTURE AVEC FRÉDÉRIC GENASSE

Frédéric Gensse, sculpteur, est intervenu 5 fois, bénévolement, dans chaque classe de l'école maternelle d'Orgelet pour nous apprendre à réaliser une sculpture à partir d'une simple feuille de papier. La première étape passe par le dessin. Il a donc fallu pour nos élèves dessiner un bonhomme constitué simplement d'une tête, d'un ventre, de deux bras et deux jambes en respectant les proportions et en oubliant tous les autres détails. Pour les deuxième et troisième séances nous avons abordé le volume. Les enfants ont appris à déchirer, plier, froisser, rouler des morceaux de papier et les assembler pour réaliser un premier bonhomme en volume. Lors de la quatrième séance, les élèves ont dû réaliser un bonhomme à partir d'une seule feuille de papier en mettant en application tous les gestes appris précédemment. Des farandoles de bonhommes sont apparues à l'école ! Pour la dernière séance les enfants ont de nouveau réalisé un bonhomme en volume et ont appris à emballer un socle sur lequel leur personnage est venu se fixer. Chaque enfant a pu réaliser sa propre sculpture finale. Les travaux ainsi réalisés devraient être exposés à la médiathèque d'Orgelet.



Nous remercions Frédéric Gensse pour son implication auprès des élèves, le temps qu'il leur a consacré bénévolement et les connaissances qu'il leur a apportées.



ANNÉE OLYMPIQUE

Découverte de sports paralympiques en partenariat avec le CDH 39 (*Comité Départemental Handisport*). Le basket fauteuil, la boccia, le curling et un parcours pour sensibiliser les élèves à la malvoyance ou à la cécité.



SORTIE DE FIN D'ANNÉE

Le 24 mai, journée sportive au parc Gaïa Loisirs à Lamoura.



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

UNE SORTIE SUR UN SITE DE FOUILLES

ARCHÉOLOGIQUES

Le jeudi 16 mai, avec la classe de CP de Madame Rufenacht, nous nous sommes rendus sur un **site de fouilles à Orgelet**.

Il pleuvait mais nous étions très curieux de découvrir ce qu'est un site de fouilles archéologiques.

Nous avons été accueillis par un archéologue. Il nous a expliqué qu'il y avait un projet de construction sur ce site et qu'avant de construire un lotissement il fallait être sûr de ne pas détruire des vestiges du passé.



Orgelet est situé sur un axe de voies romaines, il est donc possible de trouver des vestiges de cette époque.

Les fouilles se font en plusieurs étapes :

- repérage par photographies, décapage avec une lame lisse pour ne pas abîmer les objets.
- Marquage de possibles vestiges, fouilles manuelles.

Les vestiges trouvés sur Orgelet datent de deux époques : la protohistoire (1200 avant JC) et l'époque mérovingienne (Moyen-Âge).

UNE JOURNÉE À BELLECIN POUR TOUS

Chaque classe de l'école élémentaire Pierre Brantus a bénéficié d'une journée au centre sportif de Bellecin à l'occasion de la semaine olympique et paralympique qui s'est déroulée du 2 au 5 avril 2024.

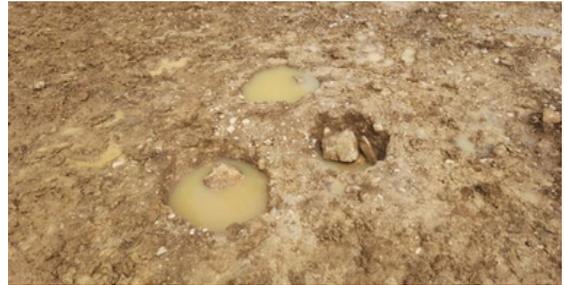
Les élèves ont découvert le tir-à-l'arc, le golf, l'escalade et la course d'orientation. Cette journée a été financée par l'association de parents d'élèves, la coopérative scolaire et par une subvention du comité départemental olympique et sportif.



Roche témoignant de la présence d'un foyer à l'antiquité.

Nous avons marché dans l'argile! Mouillée avec la pluie, elle collait aux chaussures, nos pieds étaient très lourds! C'est une terre très facile à travailler. Elle servait à la construction des maisons.

Les explications de l'archéologue étaient très intéressantes, nous avons appris beaucoup de choses sur son travail, sur les époques de l'histoire, sur notre ville.



Trous témoignant de l'emplacement d'une habitation.

Article écrit par les élèves de CM2 de la classe de Madame Frédy et Madame Aiello.



350ème ANNIVERSAIRE

IL Y A 350 ANS SE DÉROULAIT LA SECONDE GUERRE DE LA CONQUÊTE DE LA FRANCHE-COMTÉ PAR LOUIS XIV

Le 14 février 1674, 6 000 hommes commandés par le duc de Navailles pénètrent en Franche-Comté. Après une première victoire à Gray, une colonne française s'enfonce dans le Jura, et Orgelet, avec ses murailles vétustes, tombe sans combat le 13 mars. Ses défenseurs se replient à Saint-Claude où Jacques-Antoine de Maisod, seigneur comtois, organise la résistance aux Français.



Avec Thomas de Lezay-Marnézia, il regroupe 400 hommes pour reprendre Orgelet avec la complicité de quelques bourgeois de la ville qui, le 31 mars, ouvrent une porte de la ville aux Comtois. Ils investissent la cité et de violents combats de rues font rage contre les Français, isolés et en infériorité numérique, qui se retranchent dans l'église.

La nuit venue, quelques Français s'échappent en brûlant des maisons pour couvrir leur retraite et parviennent à alerter le vicomte d'Aspremont à Poligny.

Au matin du 1er avril, les combats reprennent, mais l'arrivée imminente de renforts français force les Comtois à se replier dans la forêt, emmenant de nombreux prisonniers.



À 22h, le vicomte d'Aspremont arrive à Orgelet, en flammes et partiellement détruite. Le lendemain, les Français tentent de poursuivre les Comtois mais tombent dans une embuscade au bois de Crance, subissant de lourdes pertes.

Bien que tactiquement victorieuse, cette bataille constitue une défaite stratégique pour les Français, incapables de progresser dans le Jura sud jusqu'en juin. Durant cette période, Jacques-Antoine de Maisod et ses hommes contrôlent les forêts et montagnes environnantes.

A l'issue de cette guerre, le traité de Nimègue est signé en 1678 qui rattache définitivement la Franche-Comté à la France.

Le 1er avril 2024, l'ASPHOR, en partenariat avec les **Balladins du château de Présilly**, la participation de la batterie fanfare et la municipalité d'Orgelet a organisé une reconstitution historique de cette bataille : une centaine de figurants a rejoué cet événement sur la place de l'église, devant un public nombreux et enchanté de découvrir cet épisode tragique de l'histoire de notre cité.



Ça s'est passé cet hiver...



TELETHON 10/12/2023



TELETHON 10/12/2023



TELETHON 10/12/2023



SPECTACLE DE NOËL 16/12/2023



SPECTACLE DE NOËL 16/12/2023

et ce printemps !



VOEUX DU MAIRE 11/01/2024



REPAS DES AINÉS 11/01/2024



MIROIRS MUSICAUX 24/02/2024



CÉRÉMONIE DU 28/04/2024
Souvenir des victimes et héros de la Déportation

BOUTON D'OR

UNE COUTURIÈRE SUR MESURE QUI DEVIENT AMBULANTE

Fabienne Colonna, couturière depuis une dizaine d'années sur Orgelet a déménagé son atelier « Bouton d'Or » au mois de mai pour des raisons de convenance personnelle. Toutefois, elle n'a pas souhaité pour autant lâcher sa clientèle fidèle depuis toutes ces années et poursuivra ses activités au sein de sa remorque ambulante.

Petit retour sur son parcours :

Fabienne a découvert la couture il y a 25 ans maintenant, une passion pour laquelle elle a décidé d'en faire son métier. Au fil du temps, elle a l'occasion d'effectuer de nombreux stages professionnels chez de grands tailleurs parisiens. Elle a même accompagné, à maintes reprises, des spectacles et autres représentations cinématographiques et théâtrales en tant que couturière et habilleuse.

Sa particularité ? Elle nous la présente :

« Il est primordial de savoir écouter dans ce métier où le relationnel tient une place de choix. Chaque demande est unique et il faut savoir s'adapter, être flexible ».

Ainsi créer, réparer, écouter, conseiller et bien d'autres approches sont son quotidien qu'elle affectionne particulièrement à travers ses nombreuses prestations : confectionner des costumes pour des associations, des artistes et autres ainsi que les proposer à la location, service de retouche, de confection, de couture d'ameublement, ourlet minute depuis sa remorque... Elle a également un partenariat avec un prestataire pour la réparation de machines à coudre et poursuit ses cours de couture sur mesure à son domicile pour adultes et enfants à partir de 8 ans.

ATELIER DE COUTURE BOUTON D'OR
Jeudis après-midis de 16h à 19h installée sur le parking de la Cave de Vouglans.

06 31 10 86 94

atelier.boutonsdor@gmail.com

f Bouton d'Or

www.boutondor-couture.fr



MARILLER CHARPENTE

FOCUS SUR L'ENTREPRISE DE CHARPENTE MARILLER

Rencontre avec Olivier SCALESE, un des dirigeants :

L'entreprise Mariller est installée sur Orgelet depuis combien de temps ? Pouvez-vous revenir sur l'historique de l'entreprise ?

L'entreprise est installée sur Orgelet depuis presque 60 ans. Elle a été créée en 1965 par Raymond MARILLER et a été reprise par ses deux fils, Jean-Marc et Bertrand MARILLER en 1997. Aujourd'hui, Alex GRANDCLEMENT est le président et l'associé majoritaire de l'entreprise depuis 2021.

Nous sommes plusieurs associés, dont deux salariés en interne. Pour ma part, je suis responsable de site. J'ai eu mon diplôme d'ingénieur généraliste et je me suis spécialisé dans le dimensionnement et le calcul de structures bois par la suite.

Combien de personnels employez-vous ? Et quelles sont leurs missions ?

Actuellement, nous employons quinze salariés. Nous sommes trois aux bureaux, un dessinateur, une secrétaire et moi-même. Nous avons deux équipes de charpente, une équipe à l'atelier, une équipe de bardage et une équipe de zinguerie.

Qu'est-ce qui vous distingue de vos concurrents sur le marché ? Vous travaillez une matière noble : le bois. Est-il local ? Quelles essences ?

Nous sommes équipés pour réaliser des chantiers de grosse envergure avec des moyens de levage et de fabrication efficaces. Nous réalisons de plus en plus de chantiers avec des bois issus de forêts locales. Dans ce type de marché, le bois est vendu par la commune en charge des travaux (exemple : groupe scolaire de Bois d'Amont, crèche des Rousses). Il s'agit principalement d'épicéa pour la charpente.

Pour finir, quelles sont les qualités d'un bon charpentier (hormis ne pas avoir le vertige ?)

Pour être un bon charpentier, voici ce qu'il faut : être avant tout motivé, travailleur, consciencieux, rigoureux, précis, organisé, résistant et savoir s'adapter. Nous recherchons toujours du personnel, notamment un charpentier confirmé et/ou un zingueur confirmé. Les personnes intéressées peuvent me contacter.



Entreprise MARILLER : 30 Chemin de la Barbuise - 39270 ORGELET

03 84 25 40 16

contact@marillercharpentes.fr - www.marillercharpentes.com

LES BURGERS DE LA PETITE MONTAGNE

Nathalie et Jérôme poursuivent leur route depuis 2 ans.

Surnommés Nat et Gé, ils ont créé **“Les Burgers de la Petite Montagne”** en 2022. Sur Orgelet, ils ont installé leur food-truck depuis 1 an et demi.

Nous les avons rencontrés :

Qu'est-ce qui vous a donné envie de proposer un service de restauration itinérant ?

Après avoir fait une étude de marché et constaté le manque de restauration sur le bassin d'Arinthod, nous avons voulu à l'époque proposer cela. Sans oublier que le premier métier de Nat était la restauration. Ce retour aux sources, nous avons envie de le vivre ensemble. Après avoir acquis notre camionnette et sa remorque atypique rouge CITROEN HY, l'aventure pouvait enfin commencer !

Vous avez souhaité travailler avec des produits locaux avant tout ? Avez-vous des spécialités ?

Oui en effet, nous travaillons avec bon nombre d'artisans et producteurs locaux. Nous proposons aussi un nouveau burger à découvrir par mois.

Tous sont élaborés avec des produits frais : le pain fabriqué par la boulangerie Racine, certains fromages proviennent de la fromagerie d'Arinthod, le haché de bœuf de la Maison Roncalli et les sauces sont faites « maison ». Notre spécialité est “l'Arinthod” que nous réalisons avec le « Moelleux d'Arinthod » et “l'ail Noir de la Bistraille”.

En plus de votre itinérance, vous proposez d'autres prestations. Quelles sont-elles ?

Nous sommes souvent sollicités sur des événements plus particuliers, tels des mariages, fêtes de famille, mais aussi des animations, des marchés artisanaux et autres. Il y a aussi la possibilité de nous privatiser sur demande. Nous sommes heureux de voir notre essor et travailler dans une démarche que nous souhaitons vertueuse.

Où les retrouver ?

Le samedi soir sur Orgelet.

PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

Les emplacements sont actualisés chaque semaine en fonction de leurs événements privés.

📞 07 81 36 39 40

📍 Les burgers de la Petite Montagne



L'ORIENT FOOD

RENCONTRE AVEC LE NOUVEAU TRAITEUR AMBULANT PRÉSENT SUR LA PLACE DU MARCHÉ TOUS LES LUNDIS MATIN DEPUIS CE PRINTEMPS

Vous pratiquez un métier provenant d'une passion. Est-ce bien cela ?

“Oui, depuis toujours, j'aime cuisiner. Je pense que ce goût pour la cuisine est un héritage de ma mère, qui préparait quotidiennement des plats maison et savoureux. Puis au fil des années, des voyages et des rencontres, je me suis intéressé aux cuisines du monde, particulièrement à la cuisine méditerranéenne, qui constitue d'ailleurs le fil conducteur de mon offre de traiteur.”

Un métier que vous avez façonné en tant qu'autodidacte ?

“Oui tout à fait. Mes diplômes et formations ne sont pas en lien avec la cuisine. C'est avant tout la passion et l'alchimie de la cuisine qui m'ont conduit à exercer cette activité de traiteur itinérant qui est tout à fait récente. Il s'agit d'une activité à temps partiel, je consacre le reste de mon temps à ma vie familiale.”

L'offre de produits que vous proposez n'existait pas sur Orgelet. Pouvez-vous nous en dire plus ?

“Grâce à mon équipement mobile food truck, j'ai demandé à la municipalité si l'on pouvait m'attribuer un espace. Ayant obtenu une réponse favorable pour laquelle je tiens encore à remercier les élus, je m'installe désormais sur la place du Chanoine Clément tous les lundis pour un service à partir de 11h30 jusqu'à 13h. Je propose un plat du jour et des spécialités sucrées et salées de toute la méditerranée.

Ma cuisine puise ses inspirations dans les cuisines Italiennes, Égyptiennes, Libanaises, Grecques, Turques, Nord-Africaines, etc. Je transforme et cuisine mes produits sur place. Je privilégie les commandes sur réservation pour faciliter mes services et limiter les invendus.”

Depuis votre installation depuis ce printemps, comment ça se passe? Quels sont vos clients, les demandes, etc.

“Ces premières semaines d'activités sur Orgelet sont encourageantes et une clientèle fidèle commence à se dessiner. Je reçois beaucoup d'encouragements, les clients apprécient la singularité de ma cuisine et la complémentarité avec l'offre gastronomique habituelle proposée sur le centre-ville. Plusieurs clients d'Orgelet (particuliers/entreprises) m'ont déjà sollicité pour des prestations privées (fêtes de famille, réceptions, anniversaires...).

J'accorde beaucoup d'importance à l'originalité et la qualité de mes plats. Je suis également sensible à l'impact environnemental : tous mes emballages de vente à emporter sont recyclables et/ou compostables, le plastique est proscrit.”

Des projets ?

“Oui ! J'espère encore proposer mes services les lundis sur Orgelet à l'issue d'une phase test de 6 mois.”

Pour plus de renseignements et pour vos commandes :

06 18 31 93 41



CHRISTOPHE FLORES

RENCONTRE AVEC UN MÉTIER MÉCONNU : CELUI DE COUTELIER

Quel est votre parcours ?

Je suis ingénieur de formation, diplômé de l'école des Mines de Douai. J'ai travaillé une bonne dizaine d'années dans la sécurité électronique dans une entreprise nationale du Nord de la France dont je suis originaire. Je travaille dans le contrôle industriel environnemental à Lons-le-Saunier depuis 2003 et suis installé à Orgelet depuis 2004.

En parallèle de mon activité principale, j'ai concrétisé ma passion pour la coutellerie en créant une micro-entreprise en 2018, après avoir fait un stage chez un grand coutelier.

Parlez nous de ce métier méconnu.

La coutellerie est une passion dévorante. Elle permet de conjuguer le travail du métal, celui du bois, et la créativité. Elle nécessite du matériel technique précis pour travailler toutes les matières premières brutes pour arriver à fabriquer un bel objet parfaitement fonctionnel et durable. Cette passion me suit depuis que je suis petit. Mon grand-père avait toujours sur lui un canif « Alpin » qui me faisait rêver... D'autant que je me souviens, j'ai toujours eu un couteau sur moi, par utilité, mais surtout par plaisir de l'objet. Mes armoires se sont remplies au fil des années et j'ai commencé à m'équiper pour fabriquer des couteaux en 2013.



Quels sont les publics visés ? Quelles sont vos prestations ?

Mes couteaux sont destinés à toutes les poches... Je fabrique des couteaux pliants à mécanisme de type cran plat ou cran forcé pour des usages quotidiens, mais aussi des couteaux de cuisine (couteaux d'offices ou de Chefs) pour tout le monde. Je travaille aussi le cuir pour fabriquer des pochettes de couteaux. J'ai une affection

particulière pour les couteaux à lames fixes typés "outdoor" et "buschcraft" taillés pour l'aventure. Je passe beaucoup de temps dans la nature et j'ai à mon actif plusieurs expéditions en solitaire qui m'ont permis de tester mon matériel et de savoir ce qui est efficace. Je propose des prestations d'affûtage de tout type de lames de couteaux. C'est une activité que je souhaite développer auprès de professionnels de la restauration mais aussi pour les particuliers. Il est également possible de fabriquer son couteau pliant dans mon atelier.



Quels sont vos projets ?

En parallèle, j'ai développé avec un ami sculpteur un couteau 100% typé Jurassien qui s'appelle "Aux anges" et qui incarne les facettes de notre magnifique territoire. Son manche de bois de chêne est tiré des tonneaux du vignoble Jurassien. Ce couteau est un clin d'œil au monde viticole et à son fleuron jurassien, le vin jaune. Durant les six années et demie de vinification, une part du contenu du tonneau s'évapore permettant le développement d'un voile mystérieux et unique au monde qui donnera ce vin prestigieux. Cette part est appelée « la part des Anges », d'où le nom du couteau. Je projette de développer cette gamme spécifique au Jura. J'ai aussi le projet d'actualiser mon site internet.

ATELIER C. FLORES

20 place du bourg de Merlia - 39270 ORGELET

☎ 06 73 92 22 85

@ atelier.cflores@gmail.com

f www.christopheflores.wordpress.com/accueil/

Atelier ouvert le mercredi et le samedi matin, voire plus en période estivale.

ART & CULTURE

MICHEL ET CATHERINE AUSSERESSE ACCUEILLENT DE NOUVEAUX ARTISTES CET ÉTÉ

L'espace **Galerie** accueille ainsi des expositions temporaires d'artistes partageant leur vision et leur interprétation du thème choisi par exposition. L'atelier d'arts verrier est désormais prêt à accueillir des stagiaires et à répondre à la demande de rénovation et de création de vitraux. Concernant les stages, Michel propose 4 niveaux de pratique. Cela va de la « Découverte » (environ 8 heures), au stage de recherche et formation pendant 8 mois, en passant par le :

« **perfectionnement** » et la « **réalisation d'un vitrail personnel** ».

Une **salle boutique artisanale** propose à la vente les créations de verre et de lave de Michel : lampes et "ronds de lumière", miroirs, assiettes, paysages de lave... Le projet de mettre le four à disposition d'amateurs avancés ou de jeunes artisans verriers débutants est toujours d'actualité, Michel étant engagé dans une volonté de partage d'expériences.

L'exposition ayant eu lieu en avril a porté sur le thème « **D'un Coup de Pinceau** ».

Elle s'est terminée par un café-rencontre avec les artistes, après-midi au cours duquel les visiteurs ont pu peindre de concert avec les exposants sur une grande fresque.

Cet été, c'est « Traces de Nature » qui présente de nouveaux artistes : Noëlle EYDAN, Mélissa LO CICERO et Pierre GENOT (sous réserve), tous 3 peintres, Laurent RODRIGO (À Hauteur d'Oeil) : photographe

animalier et Sylvain ROUVIER : artiste photographe, Laure RONDEAU : verrier sculpteur et enfin Jean-François PASCALET : sculpteur sur pierre. Alain COLOMBET, poète, sera aussi invité.

À venir :

Au mois d'octobre :

« **Rencontres** »

et fin Novembre-Décembre :

« **Transparences** ». Des titres qui font appel à notre imaginaire et nous mettent en attente de belles rencontres. L'exposition « **Traces de nature** » est ouverte **du 21 juillet au 24 août 2024** :

le dimanche 21 juillet de 10h à 18h non-stop puis du mercredi au samedi de 10h à 12h30 et de 15h à 19h. Le vernissage, en présence des artistes, a lieu le samedi 20 juillet de 18h à 21h.

PLUS DE RENSEIGNEMENTS

MICHEL AUSSERESSE

Artisan vitrailiste, Céramiste d'art et Émaux

CATHERINE AUSSERESSE

Directrice de la galerie

ATELIER ARMOIRIES des ARTS

7 chemin du Quart 39270 ORGELET

06 80 59 32 16 - armoiriesdesarts39@gmail.com



De gauche à droite : Anne Christophe (aquarelliste), Urwana Debouclans (peintre graphiste), Frédéric Neff (peintre), Michel Ausseresse, Isabelle Baeckeroot (peintre et créations de verre), Catherine Ausseresse.

4L TROPHY

LES ÉLUS ONT SOUHAITÉ AIDER DEUX JEUNES ORGELÉTAINS, THIBAUT CAZOT ET FABIEN BENOIT.

Les deux jeunes, âgés respectivement de 23 ans et 26 ans, ont participé à l'édition 2024 du 4LTrophy, raid humanitaire qui s'est tenu en France et au Maroc **du 15 au 25 février**.



Thibaut est Orgelétain de naissance tandis que Fabien Benoit, est arrivé sur Orgelet en CE2. Tous deux y ont fait leur scolarité de la primaire jusqu'au collège et sont restés liés. Passionnés d'aventure et de voyages, ils ont donc décidé de monter leur équipage, nommé 4Lixir et sont allés chercher leur 4L en Alsace, qui avait déjà fait le 4L Trophy en 2022. Elle a été remise à neuf !

Il faut dire que Thibaut, la mécanique, ça le connaît puisqu'il est contrôleur technique à l'Automobile club jurassien à Lons-le-Saunier. Quant à Fabien, victime d'un grave accident de voiture, étant resté alité plusieurs mois durant, son seul objectif était de pouvoir remarcher de nouveau. Il s'est concentré sur sa rééducation en misant comme objectif une participation au 4L Trophy.

PARI TENU !

Leur mission au-delà d'être sportive était aussi solidaire, puisqu'ils ont distribué des denrées alimentaires et des fournitures scolaires au profit de l'association partenaire du 4L Trophy, Enfants du Désert.

Afin de participer à cette aventure et d'avoir un maximum de chance de mener à bien leur projet, ils ont créé une association selon la loi 1901 : **4Lixir Trophy**, donnant ainsi un cadre légal à leur action. Un projet qu'ils ont préparé un an durant en sollicitant des sponsors.



Les élus d'Orgelet ont souhaité apporter leur contribution sous forme **d'une subvention**. Le lundi 12 février, veille de leur départ, les deux jeunes gens étaient conviés à la mairie pour une photo souvenir prise devant la 4L arborant le logo aux couleurs d'Orgelet, qu'ils ont fièrement porté au-delà de nos frontières.



VIE QUOTIDIENNE

BILAN SUR LES CAMPAGNES DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS ET RAPPEL DES RÈGLES AUX PROPRIÉTAIRES DE CHATS ET DE CHIENS

Dans notre dernier bulletin, nous faisons état de la mise en place d'un comité animaux errants. Nous vous proposons de vous faire un petit bilan de ce qui a été réalisé en 2023.

Pour rappel la commune d'Orgelet a signé une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis en 2021. Elle s'achève cette année, une autre sera signée prochainement. Ce partenariat permet de soulager un peu l'impact financier des stérilisations pour la commune qui, nous vous le rappelons, coûtent chères et dont une partie est prise en charge par la Fondation 30 millions d'Amis, selon des critères bien spécifiques.

Les campagnes ont réellement débuté à partir du deuxième semestre 2023 avec : 11 chats stérilisés, 8 femelles et 3 mâles.

Elles se poursuivent en 2024 avec déjà une dizaine de chats stérilisés. A noter que les stérilisations coûtent plus chères pour une femelle. Nous avons eu de nouveaux signalements et nous poursuivons cette quête pour enfin maîtriser la population des chats errants et apporter à notre ville une solution sanitaire.

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui se sont portées volontaires, aussi bien élus que bénévoles, et qui ont permis ce beau travail d'équipe, ainsi que les vétérinaires qui se sont rendus disponibles.

Quelques chiffres, à la suite de la nouvelle convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis 2024.



Trois actes de stérilisation existent. À chaque acte, une identification électronique avec marque « PE » (*qui veut dire Puce Electronique*) est obligatoire.

- Ovariectomie chatte (ablation chirurgicale des ovaires) : 100 € + 52.30 € (Puce électronique) - 152.30€

Reste à charge pour la commune (après la prise en charge de la Fondation 30 Millions d'Amis) : 52.30 €

- Hystérectomie chatte (*ablation des ovaires et des cornes utérines*) : 138 €

Reste à charge pour la commune : 70.30 €

- Castration chat mâle : 55 €

Reste à charge pour la commune : 27.30 €.

À savoir que parfois, les vétérinaires sont obligés d'anesthésier les chats récalcitrants afin de vérifier s'ils appartiennent à quelqu'un ou ont déjà été stérilisés. Cette anesthésie n'est pas suivie d'un acte (*l'animal ayant déjà été stérilisé*), est entièrement à la charge de la municipalité, son coût étant de 24.15 €.

Un réseau de personnes habilitées pour amener et aller chercher les chats chez les vétérinaires

Seules les personnes habilitées par la mairie d'Orgelet, étant en rapport avec les élus référents*, peuvent déposer ou aller chercher les chats chez les vétérinaires qui ont en leur possession un listing et vérifient avec nous, avant tout acte, les informations qui leur sont communiquées.

Pour nous contacter :

*Élus référents du comité animaux :

Nathalie CORON : ncoron@orgelet.com -

Yves LANIS : ylanis@orgelet.com

MAIRIE : 03 84 35 54 54

Comme vous pouvez le voir, ces campagnes de stérilisation ont un coût non négligeable. A cet effet, voici quelques règles de rappel :

STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

Article L211-27 CRPM : « Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en

groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association.

La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association de protection des animaux mentionnée au premier alinéa du présent article. Pour l'application du présent article, le nourrissage de ces populations est autorisé sur les lieux de leur capture. »

IDENTIFICATION OBLIGATOIRE

Article L212-10 CRPM : « Les chiens, les chats et les furets, préalablement à leur cession, à titre gratuit ou onéreux, sont identifiés par un procédé agréé par le ministre chargé de l'agriculture mis en œuvre par les personnes qu'il habilite à cet effet. Il en est de même, en dehors de toute cession, pour les chiens âgés de plus de quatre mois, pour les furets âgés de plus de sept mois nés après le 1er novembre 2021 et pour les chats de plus de sept mois. L'identification est à la charge du cédant. »

Aussi, tous les chats domestiques doivent être identifiés. L'absence d'identification d'un chat domestique fait courir le risque que celui-ci soit capturé lors d'une campagne de stérilisation, soit identifié au nom d'une association ou de la mairie, et soit stérilisé.

Les maires informent les habitants de la campagne de stérilisation et de ses modalités

(dates, lieux...) par arrêté et peuvent recommander aux propriétaires de garder leurs animaux à l'intérieur, ou de les surveiller, pendant la durée de celle-ci (ils peuvent également leur rappeler l'obligation d'identification à cette occasion).

CERTIFICAT D'ENGAGEMENT ET DE CONNAISSANCE

La Loi du 30 novembre 2021 instaure un « certificat d'engagement et de connaissance des besoins spécifiques de l'espèce » depuis le 1er octobre 2022. La cession de l'animal ne peut alors intervenir moins de 7 jours après la délivrance du certificat.

Article L. 214-8 V CRPM : toute personne physique qui acquiert à titre onéreux ou gratuit un animal de compagnie signe un certificat d'engagement et de connaissance des besoins spécifiques de l'espèce. [...] Toute personne cédant un animal de compagnie à titre onéreux ou gratuit s'assure que le cessionnaire a signé le certificat d'engagement et de connaissance. La cession de l'animal ne peut intervenir moins de sept jours après la délivrance du certificat au cessionnaire.

Article R215-5-1 II CRPM : « Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe :

1° Le fait, pour toute personne cédant à titre onéreux ou gratuit un animal de compagnie, de ne pas s'assurer de la signature par l'acquéreur du certificat d'engagement et de connaissance prévu au V de l'article L. 214-8. »

RAS LE BOL DES CROTTES DE CHIENS

Enfin, dernier point sur les animaux : nous rappelons que la divagation des chiens est répréhensible par la loi. Les problématiques de crottes de chien ressorties à chacune de nos réunions de quartier nous poussent à aller plus loin. Alors que nous nous sommes fait un devoir de mettre à disposition des maîtres, des distributeurs de sachets en des points stratégiques de promenades, rien n'y fait, les souillures sont toujours là. Comme en témoigne ce comptage réalisé par une habitante sous les petits arbres : pas moins de 50 crottes dénombrées !

Ce n'est plus tolérable !

Nous avons préféré la manière douce en sensibilisant d'abord avant de réprimer. Il ne tient plus qu'à chacun des propriétaires à prendre conscience que les promenades de leur animal ne doivent pas se transformer en incivilités.

Nous allons placer des panneaux à ces différents endroits, en plus des sacs, rappelant que les chiens doivent être tenus en laisse et que leurs excréments doivent être enlevés.

Nous signalons également, que par arrêté municipal, la police intercommunale peut venir à n'importe quel moment pour verbaliser.

Le temps de la sensibilisation est révolu.

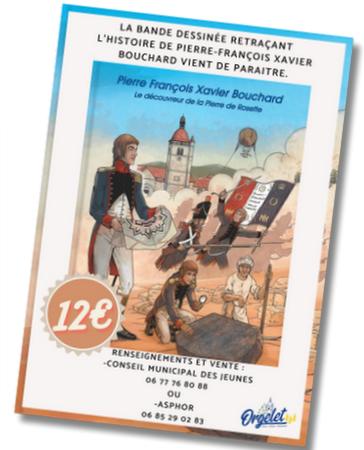


Pierre-François Xavier BOUCHARD

“La vie de BOUCHARD en bande dessinée”

La bande dessinée est disponible à la vente au prix de 12 €.

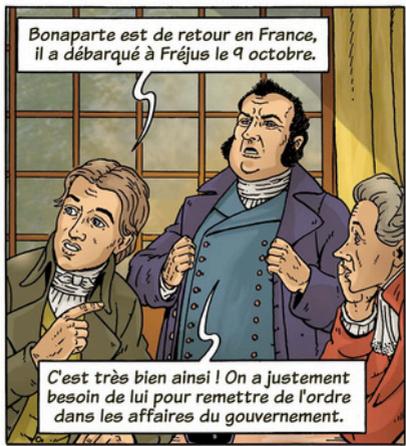
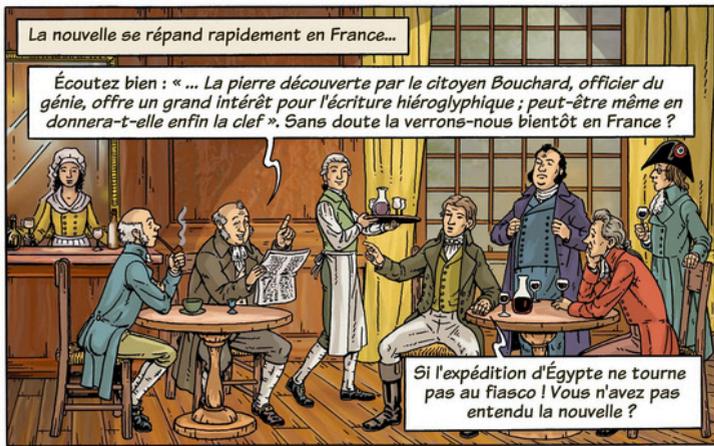
Pour l’acquérir, vous pouvez vous rapprocher de :
CMJ - Conseil Municipal des Jeunes : 06 77 76 80 88
ASPHOR : 06 85 29 02 83



(Textes et dessins : Jean-Marie WOEHREL)

Pierre-François Xavier BOUCHARD

“La vie de BOUCHARD en bande dessinée” - suite



(Textes et dessins : Jean-Marie WOEHREL)

COMMUNICATION

QUELQUES PETITS RAPPELS

Comme nous vous l'avons déjà dit, la communication fait partie intégrante des missions que nous nous sommes données dès le début de notre mandature.

Nous nous sommes efforcés de répondre à cette exigence en rendant l'information accessible à tous et surtout en la développant.

Créant du lien, nous savons que la communication permet aussi de fédérer des échanges autour des projets de notre ville. Ainsi, de nombreuses actions ont ainsi été entreprises afin de ramener la communication au cœur des services de la municipalité avec l'attribution à cette thématique d'un agent, qui est Claire BANDERIER.

Nous vous rappelons les différentes prestations que nous vous proposons :

- **Un site internet** contenant de nombreuses informations aussi bien administratives que sur la vie locale. www.orgelet.com
- **Un panneau lumineux** vous informant des actions menées et événements à venir.
- **Un totem** placé devant la mairie, remplaçant les affichages légaux papier. Il contient tout ce qui se rapporte aux documents officiels. Nous avons souhaité qu'il soit également accessible aux personnes à mobilité réduite.
- **La Newsletter** : elle est envoyée tous les vendredis. Réfléchie et travaillée entre le maire et l'adjointe en charge de la communication en partenariat avec l'agent, elle permet de tenir informés les abonnés des dernières actualités et informations légales. A ce sujet, il est possible de s'abonner en allant sur le site internet de la commune et tout autant de se désabonner. Cet acte permet en effet de nettoyer notre base de données. Pour rappel, envoyer des newsletters à tous nos abonnés coûte cher à chaque envoi. Alors si vous n'éprouvez plus le besoin de ce service, pensez à vous désabonner !
- **Application Intramuros** : une communication qui vient directement à vous et propose une interaction en direct. Là aussi, vous pouvez y retrouver toutes les informations légales et les événements de votre mairie.

Mais ce qui change par rapport au site internet, c'est que cet outil permet d'interagir en direct, notamment lors d'une alerte à signaler (pouvant ainsi permettre de signaler un danger, etc...). En parallèle des informations de la mairie, un système de contributeurs a été mis en place pour les associations, commerces, institutions publiques comme la médiathèque, les écoles, collège, accueil de loisirs et autres entreprises de la commune qui peuvent ainsi interagir et publier des événements via un espace qui leur est dédié. En plus, cette application complète également l'offre touristique et des points d'intérêts.

➤ **Le plan de ville** : il contient le tracé des rues et l'emplacement de certains bâtiments importants (Mairie, école, église...) et aussi bon nombre d'informations utiles, tant sur les administrations publiques, les institutions culturelles, les offres de loisirs, emplacements publics et autres. Vous pourrez retrouver toutes ces informations sur les deux faces du plan situé vers les petits arbres de l'église, à proximité du parking de la rue Chanoine Clément.

Télécharger l'application INTRAMUROS :



Plus de renseignements :

☎ 03 84 35 54 54

✉ communication@orgelet.com

ASSOCIATIONS & VIE LOCALE

LE CLUB DU TEMPS LIBRE EST À LA RECHERCHE DE NOUVEAUX ADHÉRENTS

Gilbert Abis, président du Club du Temps Libre du Mont Orgier a pris la présidence de l'association cette année, faisant suite à Mme Michèle David, remerciée chaleureusement pour son investissement sans faille durant de nombreuses années au sein du club. Le président actuel n'a de cesse depuis de faire vivre l'association et reconnaît les difficultés auxquelles il fait face concernant le nombre en baisse d'adhérents et leur vieillissement. « Amitié, convivialité et solidarité, tout autant de valeurs qui sont partagées au sein de notre club qui est ouvert à toute personne majeure ayant envie de partager avec nous un peu de temps libre. Car c'est bien de temps libre dont on parle. Notre club n'est pas ouvert aux seniors seulement mais à tous. Nos objectifs sont d'animer et développer les échanges et les rencontres, de favoriser l'amitié et rompre l'isolement des personnes isolées physiquement et bien sûr contribuer à la vie locale.

Alors si vous voulez développer vos relations sociales et passer de bons moments,

rejoignez-nous en toute simplicité !

Vous verrez qu'au sein de notre club, la vie a toute sa place et que la bonne humeur est notre seule préoccupation.

"Vous pourrez y partager des moments de détente, de bavardage et les amateurs de jeux de société pourront trouver leur compte (scrabble, belote, rami, tarot et autres etc...). Si malgré tout vous ne trouvez pas votre bonheur parmi toutes ces activités, nous sommes ouverts à d'autres suggestions de jeux. La reprise de notre club aura lieu le mardi 10 septembre. Nous vous attendons nombreux et restons à votre écoute pour d'éventuels nouveaux projets. N'hésitez pas à nous rencontrer ! » argumente le président.



Rencontre tous les mardis après-midi de 14h à 17h, dans la salle du club à l'Espace Marie Candide Buffet.

Pour toute information ou inscription :
Gilbert ABIS (Président) : 06 33 24 53 74

ASSOCIATION "LES PETITS CADETS"

L'association « Les P'tits Cadets » a été créée en 2023, suite à la dissolution de l'association de l'école maternelle 123 maternelle et de celle de l'école élémentaire ABC primaire.

Le bureau est composé de 8 membres et tous les parents d'élèves peuvent adhérer gratuitement.

Le but de l'association est de récolter des fonds pour aider l'école à financer certains projets pour les enfants : sorties, spectacles, interventions de professionnels, abonnement à des magazines dans les classes... Et de créer des liens entre les parents. Nous essayons de diversifier nos actions tout au long de l'année pour toucher une plus grande population possible. Quelques exemples de nos actions passées et futures :

Septembre : café de la rentrée

Octobre : soirée théâtre

Novembre : vente de sapins et de chocolats

Décembre : marché de Noël et fête de Noël à l'école

Janvier : après-midi et soirée jeux de société

Février : plat à emporter

Avril : tombola

Mai : fête du centre de loisirs

Juin : fête de l'école et kermesse

Nous sommes ouverts à toutes sortes de propositions pour différentes animations afin de faire vivre notre petite ville d'Orgelet pour nos enfants. Alors si vous voulez nous rejoindre, n'hésitez pas ! Chacun participe à hauteur de ses possibilités.



Les petits cadets

lespetitscadets@gmail.com



MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

PROJET DE SANTÉ

ORIGINE

Le projet de soin s'est défini lors d'une journée de rencontre en juin 2009 avec l'ensemble des membres de l'association alors fondée et des représentants de la FeMaSCo (*Fédération des Maisons de Santé et de l'Exercice Coordonné*). La réflexion s'est articulée autour des besoins de la population locale en termes de santé et d'attentes des responsables de santé.

Trois axes avaient été définis : celui de l'éducation thérapeutique, celui de l'accompagnement des personnes en grande dépendance à domicile et celui de l'addiction.

En novembre 2017, l'équipe des professionnels s'est de nouveau réunie à plusieurs reprises pour redéfinir le projet de santé. Nous avons ajouté le thème de la parentalité. Cette année, à la demande de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) et de l'ARS (Agence Régionale de Santé), nous avons réfléchi à un plan de préparation à la gestion de situations sanitaires exceptionnelles.

NOS 5 AXES DE SOIN

- **L'éducation thérapeutique** : un programme d'éducation thérapeutique concernant le surpoids et l'obésité de l'adulte ainsi que le diabète de type 2 (*non insulino dépendant*) fonctionne depuis 2012.

- **L'accompagnement à domicile des personnes en fin de vie ou souffrant de lourds handicaps** : une convention a été signée avec le Centre Hospitalier Pierre Futin en 2014.

- **Les conduites addictives** : une microstructure addiction s'est structurée en 2020.

- **La parentalité** : des ateliers parentalité et "gym poussette" sont proposés depuis 2018.

- **Le plan de préparation à la gestion de situations sanitaires exceptionnelles**

La maison de santé est un acteur privilégié de la gestion des situations sanitaires exceptionnelles. L'épidémie de COVID 19 a été révélatrice de ce fait. Ce plan de préparation permettra aux professionnels d'être mieux coordonnés, plus efficaces et efficients.

Tous les professionnels de santé sont impliqués, des référents sont identifiés.

Action réalisée : rédaction d'un plan de préparation à la gestion de situations sanitaires exceptionnelles, envoyé à la CPAM dans le cadre des ACI (Accords Conventionnels Interprofessionnels) et porté à la connaissance de tous les professionnels. Il est mis à jour au moins une fois par an.

Il est scindé en 4 parties qui reprennent les 4 objectifs : ANTICIPER, ADAPTER, PILOTER et ÉVALUER.

PROFESSIONNELS PRÉSENTS À LA MAISON DE SANTÉ

2 médecins généralistes : Sylvie ROBBY et Isabelle TURLOTTE

1 médecin généraliste salarié pour la microstructure 3 jours par mois : Bernard CAULE

2 secrétaires : Pascale BEY et Aurélie GINOUVES qui prennent les rendez-vous de consultation pour les médecins et la podologue (les autres professionnels assurent leur prise de rendez-vous).

6 infirmiers : Martine STECK, Fabien BRIZARD, Nicolas MONTASSIER, Nathalie BENOIT, Fanny LOPIN et Laurine VOULOT.

2 orthophonistes : Floriane THOMAS et Vicky BAILLYS

1 psychologue Clinicienne : Justine DUFRESNE

1 podologue : Claudine COCHU

1 sage-femme : Christelle PELTIER (à temps partiel)

1 diététicienne nutritionniste : Catherine GORCE (à temps partiel)

1 psychomotricienne : Justine EKK (hors des murs)

2 agents d'entretien : Sabrina ROBERT et Emilie BARTHET

La maison de santé accueille les patients du lundi au vendredi de 7h à 19h et le samedi de 8h à 12h.

Des réunions sont organisées tous les lundis pour échanger autour de revues de dossiers de nos patients.

D'autres réunions sont organisées au besoin :

- ✗ Réunion à thème ouverte au Pôle Santé
- ✗ Réunion d'organisation et de suivi des projets
- ✗ Réunion administrative et de fonctionnement

Espérant que ces quelques lignes auront permis de vous éclairer sur notre travail, Catherine GORCE, coordinatrice de la Maison de Santé.



TRÉSOR D'ANTAN

Nous tenons à remercier la **famille TORT**, héritiers des propriétés Vent, qui nous ont fait cadeau de négatifs de photos anciennes, véritable petit trésor patrimonial.

Les développements de ces photos nous ont permis, au travers des générations passées, de retracer des moments de vie et d'identifier quelques lieux à l'époque d'avant-guerre avec parfois aussi des personnages.

Un patrimoine unique valorisant l'histoire de notre commune que nous avons souhaité partager avec vous, via nos réseaux et outils de communication.

Ainsi, si vous pensez reconnaître des personnes ou des lieux, événements ou autres, nous serons très heureux d'accueillir ces renseignements qui nous permettront d'enrichir ce patrimoine.

Nous lançons par la même occasion un appel aux personnes qui détiendraient chez elles ce type de négatifs et vous invitons à prendre également contact avec nous pour les récupérer et les faire développer afin que les photos soient ensuite stockées aux archives départementales.

Merci de nous écrire à : communication@orgelet.com



TRIBUNE POLITIQUE

Conformément à l'article 32 du règlement intérieur du Conseil Municipal en référence à l'article L2121-27-1 du CGCT.

Orgelet, qui a longtemps échappé à la problématique des déserts médicaux, notamment grâce à la construction d'une maison médicale, est désormais rattrapé par cet enjeu national : le départ en retraite du Dr Caule et les prévisibles cessations d'activité d'autres médecins sont inquiétants. Les démarches de Mme Ponsot pour attirer de nouveaux médecins doivent être soutenues, en améliorant plus concrètement l'attractivité de notre commune, si on ne veut pas qu'en cascade, ce soit toute l'offre de soins qui se délite sur notre territoire.

François Bonneville



LISTE MAJORITAIRE

Réduire les incivilités pour mieux vivre ensemble : un défi pour notre cité

Quotidiennement, nous constatons des comportements contraires aux usages de vie en société : manquement aux règles de civilité, comportements agressifs, oubli du ramassage des déjections canines, vitesse inappropriée des automobiles, volume sonore excessif des scooters, bruits de voisinage (tondeuses, travaux), jets de mégots, etc.

Ces incivilités, omniprésentes dans notre cité de caractère, sont difficilement acceptables, irrespectueuses des personnes et de notre environnement quotidien. Elles détériorent la qualité des espaces publics et perturbent l'usage des espaces verts ou des lieux publics.

Ces comportements exaspèrent, génèrent des coûts importants pour la commune, dégradent les relations de voisinage et notre cadre de vie.

Ce n'est pas et plus tolérable.

Il existe des règles qui nous permettent de vivre ensemble dans le respect de chacun. Via les outils de communication de la commune, nous les portons régulièrement à la connaissance de tous, à titre pédagogique et de sensibilisation (localisation des distributeurs de sacs pour déjections canines, principes élémentaires de la réglementation sur le bruit, etc.).

Or, force est de constater que cela ne suffit pas.

S'il est facile de montrer du doigt notre voisin, qu'en est-il de nos propres comportements ?

Adopter une attitude responsable est LA solution face aux incivilités afin de maintenir un cadre de vie commun agréable et respectueux de soi et de chacun.

Néanmoins, pour certains irréductibles, la répression restera l'ultime solution avec la verbalisation !

*Jean-Paul Duthion, Stéphane Pierrel, Patrick Chatot, Nathalie Coron, Yves Lanis, Michel Ligier,
Rachel Bertschy, Alain Bride, Sébastien Gronowski, Justine Maron, Pauline Ponsot, Laetitia Roussel, Claude Salvi, Marie Rivière,
Christophe Daloz*

PLANNING DES ANIMATIONS

C'est quand ?	Y à quoi ?	C'est qui l'organisateur ?	Ça se passe où ?
JUILLET			
6 juillet	Concours de pétanque	Club Volley Orgelet	Sous l'Orme
10 juillet	Marché nocturne et festif	Clairevents 39	Derrière l'Église
12 juillet	Don du sang	Donneurs de sang	La Grenette
13 juillet	Feux d'artifices	Municipalité	Stade
13 juillet	Bal populaire	Amicale des sapeurs pompiers	Stade
15 au 23 juillet	Festival Bouche à Oreille	Adapemont	Sous l'Orme
17 juillet	Marché nocturne et festif	Clairevents 39	Derrière l'Église
20 juillet	Concours Élégance chevaux Comtois	Cheval trait Comtois Orgelet	Stade
24 juillet	Maché nocturne et festif	Clairevents 39	Derrière l'Église
26 juillet	Concert d'Été	MAPO	Derrière l'Église
31 juillet	Marché Nocturne et festif	Clairevents 39	Derrière l'Église
AOÛT			
7 août	Marché nocturne et festif	Clairevents 39	Derrière l'Église
14 août	Feux d'artifice	Municipalité	Stade
14 août	Soirée guinguette	Jura Lacs Football	Place au vin
14 août	Bal populaire	Municipalité	Stade
12 au 18 août	Fête foraine	Municipalité	Sous l'Orme
15 août	Orgelet Cité en fête	Municipalité	Centre Bourg
21 août	Marché nocturne et festif	Clairevents 39	Derrière l'Église
24 août	Jur'Aviron	Club Aviron Vouglans	Bellecin
SEPTEMBRE			
6 septembre	Don du sang	Donneurs de sang	La Grenette
7 septembre	1001 Virages	Club Moto Haut Jura	Sous l'Orme
OCTOBRE			
12 octobre	Loto	Batterie Fanfare	La Grenette
19 octobre	Théâtre	Les Petits Cadets	La Grenette
NOVEMBRE			
8 novembre	Don du sang	Donneurs de sang	La Grenette
9 novembre	Conférence	Entraide	La Grenette
16 novembre	Concert Ste Cécile	Batterie Fanfare	La Grenette
23 novembre	Marché de Noël	ADMR	La Grenette
DÉCEMBRE			
14 décembre	Spectacle de Noël	Municipalité	La Grenette

INFORMATIONS UTILES

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi : 9H-12 et 14H-17H

Jeudi : 9H30-12H et 14H-17H

03 84 35 54 54 - mairie@orgelet.com

ORDURES MÉNAGÈRES



MARDI MATIN En semaine impaire

BACS GRIS
(déchets non-recyclables)
&
BACS de TRI

DÉCHETTERIE



MARDI

9h00 à 12h00 - 13h30 à 17h30

JEUDI, VENDREDI ET SAMEDI

13h30 à 17h30



AGENCE
COMMUNALE

HORAIRES :

Du MARDI au VENDREDI :
de 9h à 12h30 et de 13h45 à 16h30
SAMEDI : de 9h à 12h30



Chaque VENDREDI MATIN

 Parking de l'Église

Commerçants, artisans & producteurs.

PLAN CANICULE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi



BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif



Mouillez-vous
le corps



Fermez les volets
et fenêtres



Privilégiez
les activités douces



Mangez frais
et équilibré



Évitez
l'alcool



Prenez des nouvelles
des plus fragiles

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

*Canicule info service au 0800 06 66 66, appel et service gratuits.
Ouvert uniquement pendant les périodes de fortes chaleurs.

14.15
Août

Orgelet cité en fête



Concert
Feu d'artifice
Bal populaire
Spectacles de rue

infos : www.orgelet.com

14 AOÛT

18h30 : "La guinguette à roulette" - Cie la Guinche - Bal Concert - Place au vin

15 AOÛT

15h30 : "Angele" - Cie Marcel et ses drôles de femmes - Solo burlesque - Place au Vin

16h30 : "Truelle Destin" - Cie En Chantier(s) - Clownesque - Place au Vin

18h00 : "Au crépuscule" - Cie 3.6/3.4 - Acrobatique - Place du Bourg de Merlia

19h30 : "Les Menestrels de Kélyre" - Bal Folk - Place au Vin